Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-212901623-20260414-AFAF_2026_01_08-DE

ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE PLEYBEN – (AFAFAF)

DELIBERATION DU BUREAU - SEANCE DU 14 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril, à dix heures et trente minutes, les membres de l'AFAFAF de Pleyben, légalement convoqués, se sont réunis en mairie de Pleyben, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Benoît SPRIET.

Date de convocation : le 27 mars 2026

Participaient à cette réunion : M. SPRIET Benoît – M. AUTRET Jean-Yves – Mme DEMEURE Florence – M. LE GALL Didier – M. LALLOUET Philippe – M. LEON Nicolas – M. QUEVAREC Alexandre - Mme STERVINOU Hélène – Mme PAVEC Brigitte (représentante de Mme Le Maire)

Absents excusés : M. PAVEC Yoann – M. CARO Ronan

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de votants : 9

N° 2026/01/08 : DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE SUR UN CHEMIN D'EXPLOITATION APPARTENANT A L'ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE PLEYBEN AU LIEU DIT KERNAOUED VRAS PAR M. RIOU

Monsieur le Président de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier de Pleyben indique à l'assemblée que **Monsieur RIOU** demande un droit de passage sur une partie du chemin d'exploitation cadastré **YO n°56** en vue du déplacement de son entrée principale.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau rappellent que par principe de tolérance, toute personne peut emprunter ou traverser un chemin d'exploitation, sans gêner le passage de celui-ci. Aussi, dans le cas présent, une convention de passage n'est pas indispensable.
Ils décident donc :

- **à l'unanimité, de refuser cette demande de droit de passage**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le secrétaire de séance,
Nicolas LEON.

Le Président de l'AFAFAF,
Benoit SPRIET.